

## PROGRAMME DE FORMATION

### Manipulez vos chevaux en toute sécurité

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>OBJECTIFS :</b>           | Être capable de travailler son cheval en toute sécurité.  |
| <b>PRE-REQUIS :</b>          |   |
| <b>PUBLIC :</b>              | Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité – salariés agricoles   |
| <b>LIEU :</b>                | Lieu à définir aux alentours de Béziers   |
| <b>DATES :</b>               | Les mardis 03 et 10 Mars 2015. Prochaine session, en cours de finalisation.   |
| <b>RESPONSABLE STAGE :</b>   | Jennifer STADLER - LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59   |
| <b>INTERVENANTS :</b>        | Claire MORIN – spécialisée en équitation éthologique. Edith CATHONNET conseillère en prévention à la MSA. Christine APARICI et Stéphanie MATHIEU infirmières MSA. |
| <b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b> | Exposé participatif - projection – démonstration – exercices pratiques.   |
| <b>DUREE :</b>               | 14 heures   |
| <b>COUT :</b>                | 225 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.  |
| <b>ATTESTATION :</b>         | Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.  |

#### **1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle et sur terrain**

**09h00 – 12h30 :** Intervenante : Edith CATHONNET, conseillère prévention MSA.

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Présentation du document unique :

- Définition,
- A quoi ça sert,
- Quel est la législation,
- Quelles sont les méthodes de travail ?

Comment construire son document unique :

- Quelles sont les tâches à noter,
- Quels sont les risques du métier ?
- Quelles mesures de prévention doivent être mises en place ?

**13h30 – 17h00 :** Intervenantes : Christine APARICI et Stéphanie MATHIEU, infirmières MSA

Zoonose :

- Qu'est-ce que la zoonose,
- Les voies de contamination possibles.
- Est-ce que quelqu'un a déjà été contaminé ?

Comment faire pour diminuer le risque :

- Prendre soin du cheval,

Le port des équipements de protections individuelles :

- Quelle protection choisir,
- quand et comment les porter.

L'hygiène corporelle :

- Quelles sont les mesures d'hygiène obligatoires à respecter.

Les autres risques :

- Les autres maladies (Tétanos...).
- Les allergies.
- La protection solaire : cancer de la peau.
- Les problèmes de cordes vocales pour les monitrices.
- La déshydratation...

## **2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle et sur terrain**

**09h00 – 12h30** : Intervenante : Claire MAURIN, spécialiste en éducation éthologique.

Les notions fondamentales d'éthologie équine :

- Connaître les modes de communication du cheval,
- Comprendre les risques d'apprentissage et l'utilisation des différents renforcements,
- La vie sociale et l'organisation :
  - Réfléchir aux contraintes de la vie domestique et aux adaptations possibles.

**13h30 – 17h00** : Intervenante : Claire MAURIN, spécialiste en éducation éthologique

Travail de mise en pratique :

- Etablir la confiance et améliorer la communication.
- Gagner le respect sans détériorer la relation.
- Etablir et approfondir la connexion.

Bilan de la formation.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex  
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Production principale :** \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

### **« Manipulez vos chevaux en toute sécurité »**

#### **Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP) :  Cotisant solidaire

#### **Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCALIM  Autre fonds (à préciser)

#### **Prise en charge de la formation :**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
  - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
  - le coût de la formation restera à votre charge

#### ▶ **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
  - Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
  - Salariés OPCALIM : contacter le 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_